

2024-055

EHPAD – TARIF DES REPAS FACTURES AU MULTI-ACCUEIL « AMSTRAMGRAM »

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 décembre, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le deux décembre 2024, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

Présents :

Mesdames Michèle BARRIOZ, Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOUSSIN, Sylviane DUCHOSAL, Sylvie FONDARD, Rose PAVIET.
Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

Absents :

Madame Anne Marie CHENAL
Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

Le Président rappelle que le CIAS de la Communauté de Communes des Versants d'Aime propose un service de portage de repas en liaison froide pour le multi-accueil « AMSTRAMGRAM ». Les repas complets et diététiquement équilibrés étant élaborés par le personnel qualifié et conformément aux normes sanitaires en vigueur de la cuisine centrale de l'EHPAD « La Maison du Soleil ».

Le Président indique également que le tarif du service portage de repas en liaison froide pour le multi-accueil « AMSTRAMGRAM » des Versants d'Aime actuellement en vigueur, fixé par délibération n° 2024-016 du 29 mars 2024 est de :

- 6.00 € pour un repas midi complet composé d'une entrée, d'un plat protidique, d'un produit laitier et d'un dessert.

Afin de tenir compte des sujétions financières de fabrication de la cuisine centrale de l'EHPAD « La Maison du Soleil », Monsieur le Président suggère donc de procéder à la revalorisation du tarif en vigueur à partir du 1^{er} février 2025 de la manière suivante :

- 6.80 € pour un repas midi complet composé d'une entrée, d'un plat protidique, d'un produit laitier et d'un dessert.

Ceci exposé,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et plus particulièrement l'article R123-2,

VU l'exercice budgétaire 2025 « crédits ouverts au 1^{er} janvier dans la limite des crédits votés l'année précédente » conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer une alimentation saine et équilibrée aux enfants accueillis au sein du multi-accueil « AMSTRAMGRAM » et de fixer les tarifs des repas facturés.

CONSIDERANT l'actualisation tarifaire au 1^{er} novembre 2024 des prix initiaux du BPU de l'avenant n°1 du marché de la restauration pour la cuisine de l'EHPAD « La Maison du Soleil », augmentant de 7% le prix des denrées.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 7
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 7
- nombre de votes « pour » : 7
- nombre de votes « contre » : 0

Conformément à l'article R.314-211 du CASF

APPROUVE le tarif des repas en liaison froide pour le multi-accueil « AMSTRAGRAM » des Versants d'Aime à compter du 1er février 2025 de la manière suivante :

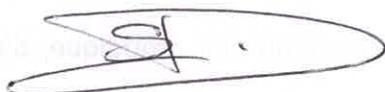
Repas midi complet composé d'une entrée, d'un plat protidique, d'un produit laitier et d'un dessert à 6.80 €

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 10 DECEMBRE 2024

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Lucien SPIGARELLI

C.I.A.S.
LE CHALET - BP 60
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

